



Communiqué de presse

Paris, le 5 Mars 2024

LBP AM dévoile sa politique Droits humains

LBP AM et Tocqueville Finance renforcent leurs engagements en faveur de la préservation des Droits humains, grâce à la mise en œuvre d'une « diligence raisonnable » conforme aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

En ligne avec leur approche d'investissement responsable, LBP AM et Tocqueville Finance dévoilent leur politique Droits humains. Bâtie sur les principes et standards internationaux (UNGP, Principes directeurs de l'OCDE, Charte internationale des droits de l'homme et Conventions fondamentales de l'OIT), celle-ci traduit l'engagement de LBP AM et sa filiale au respect des Droits humains internationalement reconnus, dans leurs activités d'investissement.

Cet engagement s'appuie sur la mise en œuvre d'une « **diligence raisonnable** » conforme aux UNGP, pour prévenir et atténuer les risques d'impacts négatifs sur les Droits humains en lien avec les activités d'investissement.

Précisément, la politique Droits humains de LBP AM est composée de **5 piliers** :

- **L'identification des risques, via une cartographie des risques relatifs aux Droits humains**, pour évaluer et prioriser les secteurs, géographies et thématiques les plus sensibles.
- **La prévention et l'atténuation des risques** via : la sélection ISR réalisée à partir de la notation propriétaire « GREaT* » ; la politique d'exclusion normative des entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent, contribuent ou soient liées à des violations graves des Droits humains et pour lesquelles l'exclusion constitue le moyen le plus efficace de réduire ce risque ; la politique d'engagement en matière de Droits humains.
- **Le suivi de l'évolution des risques et des mesures** via : une veille normative continue et des diligences renforcées, qui irriguent des instances de délibération pouvant acter la dégradation des notes ISR ; des actions d'engagement ; le gel ou l'exclusion de l'émetteur.
- **La communication et transparence**, par la publication des politiques et modalités de leur mise en œuvre dans les rapports « 29-LEC » et « d'engagement » de LBP AM.
- **La consultation des parties prenantes** tout au long du processus.

Parmi les thématiques prioritaires de risques sur les portefeuilles d'investissement, LBP AM a ainsi identifié « les pollutions et risques liés aux impacts environnementaux sur la santé », « la violation des droits fondamentaux des travailleurs », « les atteintes à la vie privée et à la liberté d'expression », « les risques d'impacts négatifs sur les communautés locales et populations autochtones » ou, encore, « les risques liés aux opérations ou matériaux issus de zones de conflit ». La société de gestion met en place des actions pour les atténuer.

Emmanuelle Mourey, Présidente du directoire de LBP AM, déclare : « Au même titre que le climat et la biodiversité, la préservation des Droits humains revêt un intérêt fondamental, universel. En tant que gestionnaire d'actifs, notre engagement en la matière est novateur. D'abord, parce que nous déclinons les principes des Droits humains en thématiques concrètes, dont la matérialité du risque est appréciée par secteur d'activité. Ensuite, parce que nous adoptons une approche holistique, considérant les liens de rétroaction qui existent entre les composantes environnementale et humaine. L'impact des polluants éternels sur le droit à la santé en est un exemple ».

**«GREaT» : méthode de notation ESG propriétaire de LBP AM, visant à évaluer quantitativement et qualitativement les émetteurs – Etats, entreprises et projets – sous deux dimensions : la responsabilité de leurs pratiques et la contribution de leurs produits et services à la résolution des enjeux de durabilité. Grâce à l'agrégation d'une soixantaine d'indicateurs applicables à un univers de plus de 10 000 émetteurs, ce modèle de notation repose sur l'analyse de 13 critères ESG articulés autour de 4 piliers : la Gouvernance responsable, la gestion durable des Ressources, la transition Énergétique et le développement des Territoires.*

* * * *

A propos de LBP AM (www.lbpam.com)

LBP AM est détenue à hauteur de 75% par La Banque Postale et 25% par Aegon Asset Management. Acteur incontournable de la gestion de conviction multi-spécialiste et de la finance durable, LBP AM capitalise sur ses expertises et celles de ses filiales, Tocqueville Finance et La Financière de l'Échiquier (LFDE), pour proposer une gamme étendue de fonds ouverts, solutions dédiées et mandats à ses clients, investisseurs institutionnels, assureurs, mutuelles, grandes entreprises et distributeurs externes. Le Groupe LBP AM compte cinq pôles d'investissements : actifs réels & privés, multi-actifs & performance absolue, solutions quantitatives, gestion actions (via Tocqueville Finance) et, enfin, gestion collective & privée (via LFDE). Au 31 décembre 2023, les encours consolidés de LBP AM et ses filiales s'élèvent à 68 milliards d'euros d'actifs gérés ou distribués.

Contacts presse

LBP AM

Yohann HENDRICE – yohann.hendrice@lbpam.com – 07 85 59 01 32

Kristell LE NADAN – kristell.lenadan@citigatedewerogerson.com – 06 98 49 22 27

Charlotte LATRON – charlotte.latron@citigatedewerogerson.com – 07 60 90 89 18